N° C 21.056

PSCC/DAJE/MJ/CG

Rapporteur : Mme Vincent

Politique de la ville – Jeunesse – 4bis - Information Jeunesse - La place des possibles – Subventions 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

**Présents :** 002 ANDRO Rozenn, 003 APPERE Nathalie, 004 ARMAND Régine, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 008 BETTAL Khalil, 014 BOULOUX Mickaël, 015 BRETEAU Pierre, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 025 COCHAUD Yannick, 026 COMPAGNON Charles, 028 CROCQ André, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 036 DUCAMIN Marie, 038 FAUCHEUX Valérie, 040 GALIC Sylvie, 041 GANDON Carole, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 061 LE BIHAN Thierry, 063 LE FLOCH Anne, 065 LE GENTIL Morvan, 066 LEBOEUF Valérie, 067 LEFEUVRE Gaël, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 071 MADIOT Morgane, 074 MONNIER Daniel, 077 MORVAN Franck, 078 NADESAN Yannick, 079 NOISETTE Nadège, 081 PARMENTIER Mélina, 082 PELLERIN Isabelle, 084 PINAULT Pascal, 086 POLLET Matthieu, 088 PRIZE Laurent, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 106 THEBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 001 AFFILE Gwendoline (à 002 ANDRO Rozenn), 005 BECHET Annick (à 071 MADIOT Morgane), 009 BINARD Valérie (à 096 ROUSSET Emmanuelle), 010 BONNIN Philippe (à 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie), 011 BOUCHER Nicolas (à 054 ID AHMED Zahra), 012 BOUCHONNET Iris (à 078 NADESAN Yannick), 013 BOUKHENOUFA Flavie (à 102 SEMERIL Sébastien), 016 BRIERO Lénaïc (à 003 APPERE Nathalie), 017 CAILLARD Michel (à 112 ZAMORD Priscilla), 018 CAREIL Benoît (à 038 FAUCHEUX Valérie), 019 CAROFF-URFER Sandrine (à 041 GANDON Carole), 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat (à 043 GOATER Jean-Marie), 021 CHAPELLON Didier (à 049 HAMON Laurent), 022 CHEVALIER Marion (à 099 SALMON Philippe), 027 CRESSARD Antoine (à 045 GOMBERT Jean Emile), 029 DAUCE Henri (à 111 YVANOFF Daniel), 033 DENIAUD Marion (à 065 LE GENTIL Morvan), 035 DESMOTS Xavier (à 107 THEURIER Matthieu), 037 EON Pierre (à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre), 039 FOUILLERE Christophe (à 102 SEMERIL Sébastien), 042 GAUTIER Nadine (à 093 ROUAULT Jean-Claude), 044 GOBAILLE Françoise (à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre), 047 GUILLOTIN Daniel (à 082 PELLERIN Isabelle), 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (à 096 ROUSSET Emmanuelle), 055 JEANVRAIN Mathieu (à 043 GOATER Jean-Marie), 056 JEHANNO Anaïs (à 026 COMPAGNON Charles), 058 KOCH Lucile (à 038 FAUCHEUX Valérie), 059 LABBE Stéphane (à 069 LENORMAND Monique), 060 LAHAIS Tristan (à 046 GUERET Sébastien), 062 LE BOUGEANT Didier (à 082 PELLERIN Isabelle), 064 LE GALL Josette (à 034 DEPOUEZ Hervé), 072 MAHEO Aude (à 067 LEFEUVRE Gaël), 073 MARIE Anabel (à 051 HERVE Marc), 075 MONNIER Jean-François (à 049 HAMON Laurent), 076 MOREL Cyrille (à 002 ANDRO Rozenn), 080 PAPILLION Cécile (à 112 ZAMORD Priscilla), 083 PETARD-VOISIN Chantal (à 014 BOULOUX Mickaël), 085 PINCHARD Jacques (à 079 NOISETTE Nadège), 087 PRIGENT Alain (à 067 LEFEUVRE Gaël), 089 PRONIER Valériane (à 046 GUERET Sébastien), 091 QUEMENER Aurélie (à 052 HOUSSIN René-François), 092 REMOISSENET Laetitia (à 015 BRETEAU Pierre), 094 ROUGIER Gaëlle (à 107 THEURIER Matthieu), 097 ROUX Catherine (à 031 DEHAESE Olivier), 104 SIMON Luc (à 036 DUCAMIN Marie), 105 STEPHAN Arnaud (à 032 DEMOLDER Michel), 108 TONON Selene (à 051 HERVE Marc), 109 TRAVERS David (à 003 APPERE Nathalie).

**Absents/Excusés :** 057 KERMARREC Alain.

M. Nadesan est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 5 mars 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h01.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l’article 10 de cette loi ;

Vu le décret n° 2014-1602 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Rennes Métropole » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 portant statuts de la métropole "Rennes Métropole" ;

Vu la délibération n° C 15.118 du 19 mars 2015 relative à l’approbation du Contrat de Ville ;

Vu la convention n° 19C0150 du 18 février 2019 précisant les modalités de participation de Rennes Métropole au financement des actions menées par le 4bis.

EXPOSE

Rennes Métropole souhaite poursuivre les missions d'information à destination de tous les jeunes métropolitains et à ce titre a établi une convention afin de définir les objectifs partenariaux avec l'association 4bis - Information Jeunesse.

Pour rappel, l'association a pour objet de :

* "Favoriser l’accès des jeunes à une information fiable, exhaustive, objective et actualisée dans tous les domaines qui les concernent pour leur vie quotidienne et leur avenir.
* Construire - dans le dialogue avec les jeunes, les partenaires associatifs et institutionnels à Rennes et à Rennes Métropole les outils et supports d’information renouvelés et adaptés aux besoins de tous les jeunes dans la diversité de leurs situations et de leurs attentes afin qu’ils soient acteurs et actifs face aux grands défis d’aujourd’hui et de demain.
* Inventer avec les jeunes et les acteurs du territoire de nouvelles modalités pour une information accessible à tous, en particulier à ceux qui en sont les plus éloignés. De permettre à tous de partager, développer, confronter, faire évoluer leurs niveaux d'informations par un soutien à leur expression, leurs initiatives culturelles, sociales, économiques, écologiques, humanitaires… et leur engagement citoyen individuel et collectif, sur le territoire de Rennes et Rennes Métropole."

Les actions que l'association développe à l'échelle de la métropole et qui sont soutenues par Rennes Métropole s'articulent autour de trois axes :

* **L'accès à l'information des jeunes,** viala métropolisation de l'IJ, l'accès à l'information par le numérique et le développement d'actions spécifiques.
* **L’écoute, le conseil et l’orientation des jeunes**
* **Le soutien à l’engagement des jeunes et à leurs initiatives**

L'association s’engage à associer les professionnels de la jeunesse de la métropole dans la mise en œuvre de ces actions ainsi que les partenaires travaillant dans le domaine concerné par celles-ci.

Sur cette base, pour l’année 2021, la subvention globale de Rennes Métropole s’élèvera à 142 486 € répartie comme suit :

**- 10 000 € pour la métropolisation de l'action de l'association**

L'association rend accessible l'information sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

À ce titre, elle met à disposition ses différents outils d'information jeunesse aux Services d'Information Jeunesse – SIJ - du territoire. Elle travaille en lien étroit avec eux, et avec les services jeunesse des communes qui le souhaitent, pour permettre un maillage fort autour de l'Information Jeunesse sur l'ensemble de la Métropole.

L'association est ressource pour les communes de Rennes Métropole qui ne disposent pas de PIJ et vient en appui des communes sur l'information jeunesse. L'association rend accessibles et disponibles ses outils et dispositifs pour s'adresser à tous les jeunes métropolitains. Elle fait le lien entre les diverses structures jeunesse du territoire et accompagne les professionnels jeunesse dans la diffusion de l'information générale à destination des jeunes.

Enfin, l'association travaille en lien avec la Mission jeunesse de Rennes Métropole dans le but de développer la Plateforme Ressources Jeunesse de Rennes Métropole.

Pour l'appui aux communes de Rennes Métropole sur l'information jeunesse et la métropolisation de l'action, il est prévu le versement d'un montant de 10 000 € pour 2021.

**- 12 000 € pour le répertoire des loisirs de A à Z**

Il s’agit d’une base de données accessible en ligne sur les loisirs culturels et sportifs à l’échelle de Rennes Métropole qui permet à tout individu de chercher une activité adaptée à son âge, son lieu de résidence et sa pratique sportive et/ou culturelle. Il est proposé que la Direction de la Communication de Rennes Métropole maintienne le versement d’une subvention à hauteur de 12 000 € pour l’animation de cet outil d’information en 2021.

**- 18 000 € pour le Festival Tam Tam**

Le 4 BIS organise une manifestation destinée à informer les jeunes, particulièrement ceux nouvellement arrivés sur le territoire, sur les ressources du territoire, en termes de vie quotidienne et d’opportunités d’engagement pour les inciter à participer à la vie de la cité. Rennes Métropole intervient en soutien à la communication faite autour du festival pour faire connaître le festival aux jeunes de Rennes Métropole. Elle intervient par une prise en charge directe (relais des informations dans ses médias, mise à disposition du réseau d’affichage Rennes Métropole et impression des affiches pour ce réseau) ainsi que par le versement d’une subvention destinée à soutenir les actions de communication (hors achat et location de matériels). Pour l'année 2021, le format de l'événement sera retravaillé pour créer plus de lien avec les Universités et les Écoles du territoire, mais aussi s'adapter aux usages des jeunes aujourd'hui.

Pour le soutien à l'événement Tam Tam s'établit de la manière suivante :

- versement d’une subvention à hauteur de 10 000 € pour le soutien général à la manifestation (versement effectué par le secteur Jeunesse).

- versement de 8 000 €pour les dépenses relatives à la communication. Ce montant de 8 000 € est versé par la Direction de la Communication en fin d'année sur présentation des factures de dépenses liées à la communication de l'événement.

**- 15 750 € pour le Point Information Logement**

Le Point Information Logement est un service spécifique, développé en lien avec la CAF et Rennes Métropole, dédié à l’information, au conseil et à l’accompagnement des jeunes sur les questions du logement. Il permet d’accueillir et d’accompagner les jeunes dans leur recherche en matière de logements. Il facilite l'accès au logement de tous les jeunes demandeurs, et notamment les jeunes les plus en difficultés dans leur démarche d’accès à un logement. Cet espace permet d’informer les jeunes sur leurs droits et devoirs pour accéder à un logement et de favoriser l'éducation à l’autonomie mais aussi d’informer les bailleurs sur leurs droits et leurs devoirs. Outre la tenue de permanences, l'association anime des ateliers d'informations et des temps forts tout au long de l’année et édite chaque année un guide « Se loger à Rennes Métropole », support permettant de diffuser l’information en matière de logement des jeunes. Le Point Information Logement s’inscrit dans un cadre inter-partenarial et agit avec l’ensemble des acteurs concernés par le logement des jeunes afin de constituer une offre de réponse cohérente, actualisée et la plus exhaustive possible.

Pour 2021, il est proposé de poursuivre le soutien au Point Information Logement par le versement d'une subvention de 15 750 € par le service habitat.

**- 13 144 € pour le dispositif Bourses d'été**

Les Bourses été sont destinées à permettre un premier départ en vacances en autonomie pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire, basées sur un accompagnement professionnel et une responsabilisation des jeunes dans l’organisation du départ et le déroulement du séjour. Ce dispositif s’inscrit dans une démarche pédagogique qui vise à favoriser l’apprentissage, l’autonomie et la responsabilisation des jeunes (préparation, gestion de la vie quotidienne, gestion d’un budget, prise de contact…).

Pour cette action, il est proposé que Rennes Métropole apporte un soutien à hauteur de 9 431 € pour l'action Bourse d'été 2021, incluant le versement des bourses et la prise en charge de frais de personnel.

Pour respecter les engagements pris par la Ville et la Métropole en 2020, le dispositif a été abondé exceptionnellement pour permettre à plus de jeunes de la Métropole de bénéficier des Bourses d'été dans le contexte de crise sanitaire. Un montant de 3 713 € sera versé exceptionnellement en 2021 au titre de l'action 2020, cette somme représentant les frais de gestion pris en charge pour le déploiement exceptionnel de ce dispositif dans le contexte particulier de l'été 2020.

Il est ainsi proposé de verser en 2021 à l'association à montant total de 13 144 € pour l'action Bourses d'été (9 431 € pour l'action en 2021 auxquels s'ajoutent 3 713 des frais de personnel 2020).

- **11 474 € dans le cadre du dispositif Parcours**

Ce dispositif consiste à développer, en partenariat avec des festivals rennais, une action de médiation culturelle à travers le soutien à des projets initiés par des jeunes, en lien avec un des aspects du festival (musique, technique, presse, etc.). L'objectif pour 2021 est de poursuivre le travail de recentrage la mission autour du volet "*accompagnement au projet*".

Pour permettre un soutien à hauteur par rapport aux années passées (soit 15 959 €) et du fait de l'excédent de 4 485  € réalisé par l'association en 2020, il est proposé que ce montant soit reporté sur cette même action en 2021.

Ainsi, pour le dispositif Parcours il est proposé que Rennes Métropole apporte un soutien à hauteur de 11 474 € pour l’année 2021.

**- 62 118 € pour le festival Quartiers d'été**

Quartiers d’été est un festival d’été gratuit, au parc des Gayeulles de Rennes, se déroulant sur 2 jours en juillet, mêlant offre culturelle, apprentissage de l’éco-citoyenneté et de l’engagement bénévole, information jeunesse, valorisation des artistes locaux et des initiatives des jeunes. Il s’agit de proposer une offre culturelle gratuite au milieu de l’été, avec une programmation de qualité, mais aussi un espace d’informations et d’échanges sur le développement durable et responsable, sur les droits et les devoirs des citoyens, le bien-être, l’engagement... Cet évènement est un lieu de valorisation des pratiques artistiques et culturelles amateurs, notamment de jeunes qui sont accompagnés tout au long de l’année par le 4 BIS ou d’autres structures locales. Rennes Métropole accompagne également la communication de l’évènement (relais d’information dans ses médias, mise à disposition du réseau d’affichage de la Ville et de Rennes Métropole, impression des affiches pour ce réseau) et l’organisation de la visite inaugurale. Il est proposé que Rennes Métropole apporte un soutien à hauteur de 62 118 € pour l’organisation de cet évènement en 2021.

Après avis favorable du Bureau du 18 février, le Conseil est invité à :

* décider, au titre de l'année 2021, l'attribution de subventions d'un montant total de 142 486 € pour effectuer les missions déterminées dans la convention pluriannuelle 2019/2021 avec l'Association "4bis - Information Jeunesse - La place des possibles".

La dépense en résultant sera imputée au budget principal 2021, chapitre 65, article 65748 sous-fonction 552 pour 15 750 €, article 65748, sous-fonction 022 pour 20 000€, aricle 65748 sous-fonction 52 pour 106 736 €.

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

* décide, au titre de l'année 2021, l'attribution de subventions d'un montant total de 142 486 € pour effectuer les missions déterminées dans la convention pluriannuelle 2019/2021 avec l'Association "4bis - Information Jeunesse - La place des possibles".